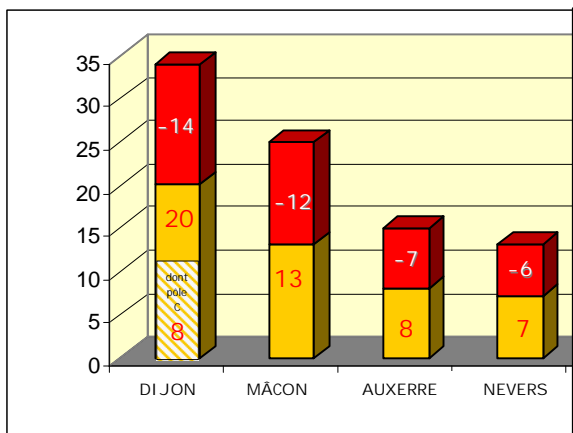


En BOURGOGNE Total des pertes cumulées 2007/2012 = 39 (-44,8%)



Manifestation du 06/04/2013



La D.G.C.C.R.F. et la R.G.P.P.

La DGCCRF a été fortement impactée tant par la RGPP que par la REATE. Cette dernière a entraîné la fin des capacités opérationnelles de cette administration : perte de compétences notamment par la fin de réseaux de contrôle qui existaient, perte d'expérience partagée et donc d'expertise, perte d'efficacité du fait de la suppression du lien hiérarchique entre les différentes structures, perte également de synergies entre les différentes missions (concurrence, consommation, et sécurité).

Les DIRECCTE et les DD(CS)PP ont des organisations totalement différentes. Tous les pôles C des DIRECCTE ne regroupent pas les mêmes missions. Il en est de même en ce qui concerne les DD(CS)PP dont l'organisation est différente d'un département à l'autre. La ligne de partage des missions de la DGCCRF entre ces deux structures n'est pas claire ni définie de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

Ces organisations, totalement hétérogènes et inintelligibles, ont pour conséquences :

- Ø La perte de missions ou le non exercice de certaines.

Certaines DDI ont aujourd'hui des effectifs extrêmement réduits ne leur permettant plus d'assurer toutes les missions qui leur sont normalement dévolues. Il en résulte un

abandon pur et simple des missions, par certaines d'entre elles, ou un transfert vers le Pôle C des DIRECCTE accentuant encore le manque d'homogénéité des organisations et une impression de flou encore plus grande tant pour les agents que pour les « usagers » (consommateurs, professionnels et élus).

Au-delà des moyens humains, l'accomplissement des missions d'une DDI (et / ou DIRECCTE) à l'autre vient également de décisions et priorités établies par chaque directeur en fonction des « priorités » locales.

- Ø L'application disparate de la réglementation sur le terrain pour les professionnels.

Un nombre non négligeable de DDCSPP n'ont aujourd'hui, parmi leur encadrement, plus aucun cadre issu de la DGCCRF. Il est donc difficile pour certains cadres ne maîtrisant pas du tout les missions exercées par cette administration de piloter les agents, de connaître les subtilités de la réglementation ou de la doctrine.

- Ø Une impression de flou absolu pour les agents ainsi qu'un découragement total (voir les résultats de l'observatoire interne du Ministère de l'Economie).



« Se pose donc aujourd'hui de fait la pertinence de l'organisation post REATE et RGPP de la DGCCRF et des moyens qui lui sont accordés »



Manifestation du 21/03/2009

Ø Une inégalité de traitement et d'accès du consommateur et des professionnels au service du public.

Cette inégalité, qui résulte des différences organisationnelles, est encore amplifiée par les multiples appellations des noms de services employées en fonction des départements qui brouillent la visibilité de la DGCCRF et rendent parfois impossible l'accès à ses services.

Par exemple, dans le Cantal, la DGCCRF est intégrée au service « Régulation et Protection Economiques » de la DDCSPP. La notion de consommation n'apparaît nullement.

A la DDPP du Nord, quelqu'un souhaitant joindre la DGCCRF par téléphone aura le choix entre « le service de la prophylaxie animale » et « autres ». Là encore, le terme consommation a disparu.

A travers ces deux exemples on voit à quel point le consommateur est particulièrement désorienté. Il peut légitimement se sentir abandonné.

Ø Enfin, une difficulté de plus en plus grande à identifier les nouvelles arnaques, du fait de l'absence de remontées vers l'administration centrale liée à la rupture du lien vertical.

Dans le contexte de crise particulièrement grave que nous connaissons, il est indispensable de protéger le consommateur et de surveiller les relations commerciales entre professionnels.

Se pose donc aujourd'hui de fait la question de la pertinence de l'organisation post REATE et RGPP de la DGCCRF et des moyens qui lui sont accordés.

D'autres en parlent aussi...

M. Jean GAUBERT, rapporteur « Consommation » auprès de la commission des affaires économiques du 18 octobre 2011 de l'Assemblée nationale :

« Je me suis rendu dans les services déconcentrés de la DGCCRF à RENNES et à SAINT-BRIEUC [...] On se rend compte que le fait d'accoler la DGCCRF aux services vétérinaires, à l'échelon départemental, et à ceux du travail, à l'échelon régional, s'avère extrêmement problématique en pratique. J'ai pu constater qu'au-delà de la question des effectifs, [...] c'est l'identité même de cette administration, appréciée de nos concitoyens, qui est en jeu. La culture de l'enquête et la notion de police économique [...] sont en berne [...].

Le regroupement des agents en charge de la concurrence à l'échelon régional, souvent loin des entreprises et des centres économiques, complique les contrôles et engendre une dégradation des conditions de travail avec l'allongement de la durée de transport.

Je prendrai l'exemple de la brigade LME en Bretagne, qui ne constitue pas, loin de là, un exemple isolé au regard de nos préoccupations. La capitale économique n'est pas au centre, l'administration centrale se trouve à RENNES, les agents doivent donc, s'ils veulent contrôler la principale centrale de distribution qui se trouve à LANDERNEAU, effectuer un trajet de 5 heures de route.

Si vous ajoutez à cela que les agents sont pratiquement obligés de passer la nuit sur place, on est en droit de s'interroger sur la réalité des économies induites par cette nouvelle organisation.

La cohérence et la lisibilité de l'action de la DGCCRF sont clairement mises à mal par le fait que l'administration centrale n'a pas d'autorité sur les services déconcentrés, lesquels dépendent directement des préfets et des directeurs régionaux et départementaux.

M. Jean GAUBERT, (fin) Quant à la pénurie en termes d'effectifs, elle se trouve accentuée par le fait que l'échelon régional s'est doté d'une compétence de pilotage, laquelle mobilise de nombreux agents auparavant affectés à des missions d'enquête pour une efficacité très discutable. »

Article « REATE dans le champ de travail, de l'emploi et de l'économie » Pouvoirs locaux (décembre 2011) :

« La mise en place des Directe rencontre de multiples obstacles, ce qui interroge au moins la méthode de conduite du changement, si ce n'est la pertinence des choix initiaux. [...] »

« L'affichage d'un cadre organisationnel permettant à l'action de l'État d'être plus cohérente et moins soumise à des logiques administratives sectorielles se heurte en pratique au maintien de procédures de pilotage cloisonnées. Car si les administrations déconcentrées ont fusionné, au sommet, les directions centrales sont toujours là, et en grand nombre ! ».

Interview de Madame Christiane TAUBIRA, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, à France Inter, le 6 Juillet 2012 :

« Sur le laxisme, qui est une espèce de leitmotiv, la droite a quelques leçons à nous donner ! (...) C'est indiscutable, lorsqu'on regarde comment elle a défait la législation sur la délinquance économique et financière, comment elle a démantelé (...) la direction de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes »



« La
cohérence et
la lisibilité de
l'action de la
DGCCRF
sont
clairement
mises à mal »

La nécessité d'un véritable service public de la protection économique du consommateur

Deux ans après la mise en place des nouvelles entités administratives la RGPP et la REATE se traduisent pour la DGCCRF par une perte d'efficacité sans précédent. Cette dernière est due essentiellement :

- ➔ À la diminution massive des effectifs opérationnels (résultat tant de la politique du non remplacement de 1 fonctionnaire sur 2 que du transfert important d'agents de terrain opérationnels vers des fonctions de soi-disant pilotage inappropriées) ;
- ➔ À une réorganisation massive pour le moins inadaptée, source de lenteurs, de lourdeurs voire de blocage, ceci particulièrement en raison de la multiplicité de donneurs d'ordre (plusieurs ministères, plus-

sieurs directions régionales pour une seule DD(CS)PP, Préfet) ;

- ➔ À la disparition progressive et inéluctable du travail en réseau au niveau national occasionné par la philosophie REATE du repli sur la structure départementale alors même que les problèmes liés à la concurrence et à la consommation sont par nature ramifiés au niveau national ;
- ➔ À la dilution d'agents de la DGCCRF, à la technicité et à la compétence reconnues et appréciées, dans des services regroupant des fonctionnaires issus d'administrations diverses sans réelles synergies et de surcroît dont les modes de fonctionnement et les objectifs sont divergents.



Solidaires
CCRF & SCL

93 bis rue de Montreuil
75011 PARIS
01.43.56.13.30

solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr
S.G¹ : Emmanuel PAILLUSSON
06.66.28.91.92

Cfdt:
CCRF et
LABORATOIRES

2-8 rue Gaston Rébuffat
75940 PARIS CEDEX 19
01.56.41.55.58

cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr
S.G¹ : Patrice RIO
06.62.40.58.82

**la
cgt**

L'Atrium

5 Place des Vins de France
75573 PARIS CEDEX 12
01.53.44.21.55

cgt@dgccrf.finances.gouv.fr
S.G¹ : Vincent POUCHARD
06.74.99.93.98

FO
la force syndicale

46 rue des Petites Ecuries
75010 PARIS
01.42.46.94.42

fo@dgccrf.finances.gouv.fr
S.G¹ : Michel GARCI N
06.80.03.63.51

Portée par la mobilisation des personnels, l'intersyndicale SOLIDAIRES, CFDT, CGT et FO a réussi à convaincre les ministres de tutelle que la saignée des moyens attribués au service public de protection économique du consommateur n'avait que trop duré. « À titre exceptionnel », le contingent des effectifs de la DGCCRF a donc été préservé à son niveau de 2012.

Mais compte tenu de la spirale négative enclenchée ces dernières années et amplifiée par la réforme de 2010, cela demeure largement insuffisant. Le scandale de l'utilisation de viande de cheval dans les lasagnes surgelées en est la manifestation exemplaire.

C'est ce qu'ont dénoncé les agents de la DGCCRF, en participant (44%) à la journée de grève du 21 mars 2013 et en se déplaçant massivement pour manifester leur détermination le 6 avril 2013 à PARIS.

L'intersyndicale considère plus que jamais indispensable la création d'une Direction Générale chargée de la protection économique du consommateur dans tous ses aspects, de vérifier la conformité et la sécurité des produits alimentaires, des produits non alimentaires et des services, et la loyauté de la concurrence, en mesure de rechercher et de sanctionner les contrevenants. C'est cette revendication qui sera portée, courant juin, devant la mission confiée par le Premier ministre à MM. REBIERE et WEISS.

En effet, il n'est pas raisonnable de penser que le consommateur isolé sera en mesure de se défendre contre les fraudes dont il est victime. L'action collective envisagée par le gouvernement dans son projet de loi sur la consommation, quoique bénéfique pour les consommateurs lésés, ne permettra pas de repérer et de faire stopper les pratiques avant qu'elles se soient complètement déployées.

C'est pourquoi cette Administration doit être organisée selon un schéma hiérarchique totalement intégré permettant efficacité et réactivité, et dotée des moyens nécessaires à l'accomplissement de toutes les missions imparties par le législateur, ce qui pour le moins suppose des effectifs opérationnels adaptés et implantés dans des services déconcentrés au plus près des acteurs économiques.



Banderole de la manifestation du 06/04/2013